



12 janvier 2021

(21-0400)

Page: 1/1

Comité de l'évaluation en douane

Original: anglais

**NOTIFICATION AU TITRE DE LA DÉCISION A.4 CONCERNANT L'INTERPRÉTATION
DE L'ACCORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE VII DE
L'ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE DE 1994**

NOTIFICATION CONCERNANT L'ÉVALUATION DES SUPPORTS INFORMATIQUES

ROYAUME-UNI

La communication ci-après, datée du 1^{er} janvier 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume-Uni.

La délégation du Royaume-Uni notifie que le Royaume-Uni applique effectivement la Décision sur l'évaluation des supports informatiques de logiciels destinés à des équipements de traitement des données à compter du 1^{er} janvier 2021.
